

Réunion Plénière du CODEV 4 octobre 2023 Mairie de Genouillé



Participants : Jean-Guy VALETTE, maire de Genouillé, François ALAMICHEL, Dominique CARPENTIER, Daniel WILLEMEN, François-Marie POIRAUULT, Jean-Pierre DELAITRE, Wilfrid PARADOT, Marie-Christine MATHIEU, Louis SURREAUX, Marie-Jeanne DE BERTREN

Sont excusés : Elisabeth BONNEAU, Laurent AUVIN, Bernadette MESRINE, Cécile DIGUEMORTE, Patrick MINOT
Parmi les élus ; Jean Michel MERCIER, Pascal LECAMP

La réunion a commencé à 19H00.

GENOUILLE

Jean-Guy VALETTE, en tant que maire nous a présenté sa commune et les projets portés par les élus, les difficultés rencontrées, les réussites et les travaux en cours pour répondre au programme de développement à mi-parcours de mandature.

CODEV Point de situation

Les rencontres

Les coordonnateurs ont participé en juin dernier aux rencontres des Codev de Nouvelle Aquitaine qui se déroulaient à Angoulême.

Ces rencontres se renouvelleront et tout membre du Codev est le bienvenu, elles ne sont pas réservées aux coordonnateurs.

La Coordination Nationale des conseils de développement (CNCD) continue à proposer par visio des séances de travail, soit sur des objets de formation, soit sur des travaux collaboratifs sur des sujets inter-codev pouvant nourrir les saisines de chacun.

2 chantiers sont en cours : un sur l'eau, un autre sur l'alimentation.

Un outil « base de données » est en place, accessible par code d'accès à chaque membre des Codev. Il contient surtout des données démographiques, géographiques, agricoles, mais il se développe.

Nous avons assuré des actions de promotion du Codev lors du Forum des associations sur Gençay et Charroux.

Le Codev

Actuellement, nous sommes 21 membres sur les 29 mandats dont nous disposons. Jérôme Chassaing et François Xavier Couturier viennent de démissionner. Un recrutement est en cours et nous venons de recevoir la candidature de Stéphanie Martin, résidente sur Gençay. Une autre personne s'est manifestée auprès de la Com.Com.

En décembre dernier, nous avons mis en œuvre une stratégie pour relancer les commissions. L'objectif était de les remettre au travail par une impulsion menée par les coordonnateurs. On constate qu'il est difficile de mobiliser en notre sein des pilotes pouvant mener une commission, un objet de saisine. Il est pourtant nécessaire que nous partagions les fonctions, les responsabilités.

- L'entretien de juillet avec le président de la Communauté de Communes a conduit :
 - à la mise en place d'un temps de parole du Codev à la fin de chaque conseil. (c'est effectif)
 - à une page destinée au Codev dans le bulletin communautaire. (à suivre et peut être à relancer).
- Le travail sur la dernière auto saisine nous a conduit à tenter une autre forme de communication de notre travail en 3 temps :
 - Présentation et échange avec les élus
 - Présentation et échange avec les acteurs du territoire concernés par le sujet
 - Mise en annexe de notre auto saisine des comptes rendus de ces 2 rencontres et diffusion la plus large du document final
- L'expérience de cette auto saisine nous fait proposer pour les prochaines de faire évoluer nos modalités. En effet, il nous semble nécessaire, lorsqu'une auto saisine est décidée :
 - d'en informer dès le début officiellement le président
 - d'en informer les présidents des commissions concernées
 - de demander au président qu'il nomme un élu interlocuteur du Codev sur le sujet
 - de demander au président qu'il nomme un professionnel accompagnateur technique de l'auto saisine

GRUPE D'ACTION LOCALE (G.A.L)

Cette instance réunit les communautés de Communes du Civraisien en Poitou et de Val de Gartempe. Elle a pour objet de travailler en commun sur les projets financés par la communauté européenne.

La communauté de Communes du Civraisien a proposé à cette instance la participation d'un membre du CODEV du Civraisien en Poitou : sur proposition François ALAMICHEL est désigné par le Codev à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Commission Enfance, Jeunesse et Lien Social (Dominique CARPENTIER)

La commission a terminé l'auto saisine sur le thème : « L'attractivité du territoire commence dès la petite enfance ».

Elle a été présentée aux élus de la ComCom qui l'a transmise au Bureau d'études travaillant le projet de la nouvelle Convention Territoriale Globale

La commission a, entre autres, constaté que seule une faible partie des actions prévues dans la précédente CTG a été mise en place. A ce titre, il nous semble nécessaire que la ComCom instaure de façon générale une gouvernance des projets, incluant une instance de pilotage.

Au plan national, le futur service de la Petite Enfance sera doté de 5,5 MM d'€. Manifestement, il sera porté par la CAF qui attend les projets. Il y a là une véritable opportunité que la ComCom devrait saisir.

Jean-Guy VALETTE, en tant que Vice-Président chargé du développement économique à la ComCom se propose de monter un plan d'action avec Sylvie COQUILLEAU, présidente de la Commission Cohésion Territoriale à la ComCom.

Constatant qu'il n'y a pas de membre du Codev pour piloter cette commission, Dominique se propose de la relancer en mettant en place la prochaine réunion, elle permettra de réfléchir collectivement aux sujets sur lesquels elle souhaitera travailler et peut être à nommer un nouveau référent.

Commission Vie associative, Culture et Sport (Louis SURREAUX)

Les sujets sur lesquels travaille la commission :

La vie associative ;

Pour le moment, la commission a effectué un inventaire des associations du territoire. La commission a fait un état des lieux : sur les 820 associations enregistrées actives à la préfecture en 2022, une partie seulement le sont réellement. En travaillant sur les financements versés par la ComCom, nous avons commencé une analyse de l'accompagnement communautaire, afin d'essayer d'en définir les critères de financement, sur 3 années d'attribution des aides. Nous travaillons aussi sur ce que pourrait être une philosophie de la place des associations sur le territoire.

Les équipements sportifs ;

La commission réalise un inventaire des équipements sportifs du territoire et travaille sur une cartographie de ces équipements en lien avec les associations sportives pour mettre en évidence l'attractivité du territoire.

Commission Environnement (François-Marie POIRAULT)

La commission souhaite travailler sur la thématique de l'eau, afin de participer au débat public sur ce sujet. Pour cela, il nous faudra nous mettre en relation avec des techniciens experts. François Marie proposera une réunion fin octobre.

Autres thèmes envisagés :

- La mobilité, en particulier les mobilités douces
- Le logement des jeunes (voir avec CSCV)

Ces sujets seront pour le moment, compte tenu de nos forces, mis en attente.

REGLEMENT INTERIEUR

- Modalités des fins de mandats des membres du Codev

Le règlement intérieur du Codev prévoit qu'un tiers des membres sortent tous les 2 ans avec pour chacun la possibilité de se représenter. Les modalités de ce point du règlement intérieur ne sont actuellement pas opérationnelles.

Nous sommes aujourd'hui réellement 21 membres, 8 postes sont à pourvoir. 4 sont arrivés en 2019, 17 sont arrivés en 2022, 1 est arrivée en 2023.

Une application stricte de cette disposition devrait nous conduire à définir : 1/3 de sortants pour 2025 puis 1/3 pour 2027 enfin 1/3 pour 2029 :

Première possibilité :

Nous appliquons la règle en faisant en sorte que personne n'ait de mandat de plus de 6 ans sans renouvellement.

Les 4 arrivés en 2019 sont sortants en 2025.

La personne arrivée en 2023 est sortante en 2029 ainsi que les personnes qui se présenteront en 2023 sur les places à pourvoir.

On met en place un tirage au sort sur les personnes arrivées en 2022 pour définir leur date de fin de mandat à raison de 5 en 2025, 12 en 2027.

Seconde possibilité :

Nous constatons l'actuel turnover. Nous restons garants que personne ne soit membre du Codev plus de 6 ans sans qu'un renouvellement soit effectif. Chacun, s'il n'a pas démissionné entre temps est sortant de fait à la date anniversaire de ses 6 ans de mandat avec possibilité de se représenter.

Après débat, la réunion plénière a pris la décision d'appliquer la seconde possibilité.

-Absentéisme

La réunion plénière constate les absences non excusées d'une partie de ses membres, celles-ci pénalisent le dynamisme du Codev et nous décidons d'appliquer la règle : L'absence non excusée à plus de 3 réunions plénières, a pour conséquence une exclusion.

Fin de la réunion : 21H00